

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2025/68-CF
Septembre 2025

- AUX:** Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** **Demande d'informations sur les pratiques de gestion des risques et d'autres données ou informations pour appuyer la révision du Code d'usages pour la réduction en aflatoxine B1 dans les matières premières et les aliments d'appoint destinés au bétail laitier (CXC 45-1997)**
- DATE LIMITE:** 31 octobre 2025

GÉNÉRALITÉS

1. À sa 18^e session (2025), le Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF) est convenu d'entamer de nouveaux travaux en vue de réviser le *Code d'usages pour la réduction en aflatoxine B1 dans les matières premières et les aliments d'appoint destinés au bétail laitier (CXC 45-1997)*, sous réserve de l'approbation de la Commission. Pour ce faire, le CCCF, à sa 18^e session a convenu de rétablir le groupe de travail électronique, présidé par le Canada, coprésidé par l'Arabie saoudite, pour poursuivre la révision du Code d'usages pour examen par la 19^e session du CCCF.¹
2. À sa 18^e session, le CCCF est convenu de demander au secrétariat du Codex d'envoyer une lettre circulaire pour demander des informations sur les pratiques de gestion des risques et autres données ou des informations susceptibles de contribuer à l'élaboration du Code d'usages.²

DEMANDES D'OBSERVATIONS

3. Les membres et observateurs du Codex sont invités à fournir des informations et des données sur les pratiques de gestion des risques qui atténuent la formation de l'aflatoxine B1 dans les matières premières et les aliments d'appoint destinés au bétail laitier.³
 - i. Ces mesures s'ajoutent à celles présentées au CCCF, à sa 18^e session⁴ et fournies au sein des documents pertinents⁵.
 - ii. Les mesures de gestion des risques et d'atténuation devraient être facilement disponibles, applicables dans le monde entier et avoir prouvé leur efficacité à différentes échelles de production, y compris dans les petites et moyennes entreprises.
4. Les thèmes ou domaines identifiés exigeant des informations supplémentaires comprennent, entre autres:
 - i. des informations sur des méthodes sûres et efficaces de retrait des aliments pour animaux contaminés par les aflatoxines, notamment des traitements à haute température ou des conditions qui se sont avérées efficaces dans la destruction des aflatoxines⁶.

¹ [REP25/CF18](#), par. 102 (i-iii)

² [REP25/CF18](#), par. 102 (iv)

³ Les informations détaillées sur l'évaluation des risques, la formation et le renforcement des capacités, l'éducation des consommateurs ainsi que l'échantillonnage, la gestion et la conformité ne font pas partie du champ d'application du code d'usages.

⁴ [CX/CF 25/18/13](#)

⁵ [CX/CF 25/18/13-Add.1](#) et documents de séance (CRD 11, 17, 18, 20-25, 28, 29, 33-38) publiés sur le [site web de la 18^e session du CCCF](#)

⁶ Observation du pays membre sur le deuxième projet de document de travail publié sur le Forum du Codex avant la 18^e session du CCCF (2025)

- ii. Des méthodes de gestion du contrôle de qualité et de traçabilité le long de la chaîne alimentaire animale.⁷
 - iii. Des contributions de régions qui sont sous-représentées dans le projet de code d'usages le plus récent et des contributions de pays à revenus moyens et faibles.⁸
5. Les références à l'appui des mesures de gestion des risques proposées doivent être fournies pour toutes les propositions. Les publications accessibles en ligne peuvent être fournies au moyen d'un lien directement dans le système OCS. Les publications disponibles en tant que pièces jointes peuvent être envoyées au secrétariat du Codex à l'adresse suivante codex@fao.org avec copie au Point de contact du Codex du Canada à l'adresse codex_canada@hc-sc.gc.ca. Il est préférable d'envoyer des documents sous format Word pour faciliter l'analyse du groupe de travail électronique et son incorporation dans le code d'usages.

ORIENTATIONS SUR LA PRÉSENTATION D'OBSERVATIONS, DONNÉES, INFORMATIONS

6. Les observations, données et informations doivent être soumises par l'intermédiaire des points de contact des membres et des observateurs du Codex, à l'aide du Système de mise en ligne des observations (OCS).
7. Les points de contact des membres et des observateurs du Codex pourront se connecter au système OCS et consulter le document à examiner en cliquant sur «Entrer», sur la page «Mes révisions», une fois qu'ils se seront identifiés.
8. Les points de contact des membres et des organisations observatrices du Codex sont invités à formuler des données et informations comme indiqué dans l'OCS. Des informations complémentaires sur les catégories et les types d'observations pouvant être formulées via le OCS sont disponibles dans les Questions fréquentes de l'OCS (FAQs)⁹ (en anglais).
9. D'autres ressources de l'OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le petit guide, sont disponibles sur le site web du Codex¹⁰.
10. Pour toute question concernant le Système de mise en ligne des observations, veuillez écrire à Codex-OCS@fao.org.

⁷ CRD (18, 20, 28, 29, 34) publiés sur le [site web du CCCF18](#)

⁸ CRD (20, 28, 29, 34) publiés sur le [site web du CCCF18](#)

⁹ http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/doc/OCS/Codex_OCS_FAQs_2017-11-06.pdf

¹⁰ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>